

Transfert

vers un nouveau contrat

Applicable uniquement aux transferts des produits suivants vers Allianz Excellence / Invest for Life 3A My Future :

- Allianz Exclusive
- Allianz Expertise
- Allianz Invest
- Allianz Privilege

En cas de remplacement, encodez une (des) nouvelle(s) proposition(s) via ProLink Life Investment. Sur l'écran "Versement", sous "Mode de paiement accepté", sélectionnez "Remplacement arrivée à terme Allianz Benelux s.a. ou autre transfert interne de réserve".

Envoyez par mail la (les) proposition(s) signée(s) accompagnée(s) de ce document à l'adresse ServicingLife@allianz.be. Ajoutez-y également les documents demandés.

Identification du courtier

Nom :

Numéro producteur :

Identification du preneur d'assurance

Prénom :

Nom :

Contrat actuel n°:

Sur base du conseil de mon courtier et après avoir pris connaissance de la Fiche Info Financière et des conditions générales, je marque mon accord sur le transfert au / / (B21: au moins 8 ans et 1 jour après la date d'effet du contrat et au minimum 1 jour avant la date terme du contrat) de l'épargne capitalisée de mon contrat dans le nouveau contrat n° pour lequel mon courtier a complété une proposition d'assurance dans laquelle je souscris au produit Allianz Excellence avec le(s) fonds branche 23 de ce produit que je sélectionne avec mon courtier.

En cas de présence de réserves de la branche 21 et 23, je souhaite que le transfert ne soit effectué que pour la réserve de la branche 23:

OUI

NON et les réserves de la branche 21

ne sont pas transférées

sont intégralement transférées dans un nouveau contrat Allianz Invest for Life Dynamic 3A My Future

Un transfert des réserves de la branche 21 est réalisé selon la solution vue avec mon courtier et je comprends et accepte les implications fiscales liées.

Aucun droit d'entrée pour le transfert ne sera perçu.

J'accepte que :

- ✓ le transfert des réserves de la branche 23 soit total
- ✓ les options (si présentes dans le nouveau contrat) soient réinitialisées
- ✓ en cas de transfert total, Allianz Benelux SA soit libéré de tout engagement résultant ou à résulter du contrat original qui est alors résilié.

Le nom d'un fonds peut différer selon le produit du contrat à transférer. Ci-après, vous trouverez les fonds dont le nom diffère de ceux d'Allianz Excellence.

Nom du Fonds dans le contrat d'origine	Nom du Fonds dans Allianz Excellence
Allianz Exclusive : Allianz Exclusive Optimal Income	AE Oddo Optimal Income
Allianz Invest : AI Europe Allianz Privilege : AP Oddo Avenir Europe	AE Oddo Avenir Europe
Allianz Expertise : Allianz Expertise Short Term Allianz invest : AI Securicash	AE Securicash
Allianz Privilege : AP Oddo ProActif Europe	AE Oddo Proactif Europe
Allianz Invest : AI Income Allianz Privilege : AP Pimco Income	AE Pimco Income
Allianz Invest : AI Strategy Balanced	AE Allianz Strategy Balanced
Allianz Invest : AI Strategy Dynamic	AE Allianz Strategy Dynamic
Allianz Invest : AI Strategy Neutral	AE Allianz Strategy Neutral

Cette demande de transfert de réserve vers un nouveau contrat fait partie intégrante de la proposition d'assurance liée au nouveau(x) contrat(s) d'assurance à conclure. **Sans cette (ces) proposition(s) cette demande de transfert est nulle et non avenue.**

Important:

Aucune taxe sur les primes n'est due pour un transfert de réserve si, entre autres, il n'y a pas d'attribution effective de la valeur de rachat et que les parties - assureur, assuré et preneur d'assurance - restent inchangées. Le nouveau contrat indiquera que "A partir du ... (date d'effet du transfert), le présent contrat remplace, en tout ou en partie, le contrat souscrit sous le n° (numéro du contrat d'où proviennent les réserves). En ce qui concerne l'indemnité en cas de rachat il sera tenu compte de la (des) date(s) de versement dans le contrat d'origine."

Fait à le

Signature du preneur d'assurance :
(précédée de "Lu et approuvé")